

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-650

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2021-650

Convention pour le versement d'une avance remboursable entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020-552 du 18 décembre 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour l'exploitation du service de l'eau potable, la « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ».

Pour rendre cette Régie opérationnelle au 1er janvier 2023, il a été mis en place un dispositif de préfiguration qui s'articule autour d'une équipe de préfiguration majoritairement recrutée par la Régie, d'une aide et d'un support de Bordeaux Métropole et de moyens mobilisables chez le délégataire Suez. L'ensemble des coûts de préfiguration portés par Bordeaux Métropole et sa Régie a été évalué à 10 M€ et sera financé par des appels de fonds au bénéfice de Bordeaux Métropole sur le fonds de performance et le compte de suivi des actions de la politique sociale de l'eau qui constituent des dettes du concessionnaire de l'eau à l'égard de Bordeaux Métropole.

La part des coûts de la préfiguration directement portés par la Régie est financée par une subvention de fonctionnement pluriannuelle accordée par Bordeaux Métropole par délibération n° 2021-251 du 21 mai 2021 ; elle constitue la recette de fonctionnement de la Régie pour les exercices 2021 et 2022.

A partir du 1er janvier 2023, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole sera l'une des plus grandes régies d'eau potable de France, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 90 M€ et plus de 420 salariés et, après l'extension de son périmètre à l'assainissement collectif en 2026, un chiffre d'affaires de 160 M€ et un effectif de 650 salariés.

L'ambition est de garantir le fonctionnement de cette régie et de construire une régie à la hauteur des attentes de la Métropole ainsi que de ses usagers.

Ainsi, au-delà des coûts liés au changement de mode de gestion, des dépenses d'investissement doivent être engagées en anticipation, du fait des enjeux qu'elles représentent pour le bon fonctionnement futur du service public dès le 1er janvier 2023. Il s'agit principalement :

- des dépenses de développement informatique pour un déploiement du système d'information au démarrage de la Régie ;
- des dépenses d'aménagement des locaux destinés à accueillir les agents de la Régie et d'acquisition de mobilier.

Afin de couvrir ces dépenses d'investissement, qui ne relèvent pas de la préfiguration mais

des besoins en système d'information et en équipements requis par l'exploitation du service public de l'eau potable à partir du 1er janvier 2023, il est proposé d'accorder à la Régie une avance remboursable afin de lui permettre de faire face à ces dépenses d'investissement dès 2022 alors même que l'ingénierie financière du démarrage de la Régie et de son programme pluriannuel d'investissements est encore en cours d'élaboration.

Le montant de l'avance sera plafonné à 22 M€, correspondant à la somme des crédits de paiement sollicités au budget primitif de 2022 de la Régie et estimés sur l'exercice 2023.

	2022	2023	Total
Crédits de paiements	11 500 000 €	10 500 000 €	22 000 000 €

L'avance sera consentie avec un taux d'intérêt à zéro. La durée de remboursement de l'avance ne pourra excéder 15 ans, c'est-à-dire la durée de vie théorique maximale du patrimoine financé.

Les modalités de versement de l'avance sont précisées dans la convention annexée au présent rapport de présentation.

Les conditions de remboursement seront à définir par avenant à la convention, en fonction de l'équilibre financier global de la Régie tel qu'il résultera des simulations prospectives en cours d'élaboration et des choix qui seront fait par la Métropole en matière de dotation initiale, de politique tarifaire, de politique d'endettement et de politique patrimoniale de sa régie.

Ainsi, cette avance remboursable est envisagée à titre exceptionnel, de manière transitoire et à titre gracieux afin :

- d'accompagner le projet d'intérêt public que constitue la reprise en gestion publique d'un service public d'intérêt général,
- de le doter des moyens financiers nécessaires à sa réalisation dans sa phase de lancement, phase atypique où la Régie déjà constituée juridiquement n'est pas encore dotée du patrimoine et des ressources du service public de l'eau potable,
- de doter la Régie des financements requis pour qu'elle devienne opérationnelle, avant qu'elle n'entre dans sa phase d'exploitation, encaisse les recettes du service et recoure elle-même à l'emprunt si nécessaire.

Le caractère remboursable de l'avance respecte le principe de financement des services publics industriels et commerciaux par le tarif (articles L2224-1, L2224-11 et L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-1, L2224-11, L2224-12-3 et R2221-79 sur le principe de financement des services publics industriels et commerciaux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.221-1 et R221-13 sur la dotation initiale de la régie,

VU la délibération n° 2020-552 du 18 décembre 2020, portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour l'exploitation du service de l'eau potable, la « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2021-251 du 21 mai 2021 relative au versement d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle de Bordeaux Métropole à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole nécessite des investissements en anticipation de l'exploitation du service public de l'eau potable par la Régie, qui doivent faire l'objet d'une avance remboursable,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'octroi d'une avance remboursable à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, d'un montant plafonné à 22 M€, dont 11,5 M€ en 2022 et 10,5 M€ en 2023, cette avance s'imputant au chapitre 27, article 27638, fonction 731 du budget des exercices concernés en dépense et en recette,

Article 2 : d'approuver la convention d'avance remboursable ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants,

Article 4 : d'autoriser le Président à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Ne prend pas part au vote : Madame CASSOU-SCHOTTE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA